

Bon No: 001123479		1ere Gachée: 10:12 (1)		Date: 03/11/2025		reap231025162120		Zone: TRANSPORT TOI							
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M05 8x4 BONARD M05 BONARD YOHAN							
client: 412700 chantier: 270334		CLIENTS AU COMPTANT NON A 51520 Recy Zeimett 1 rue basse 07.51.68.36.30 51150 Vraux						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton NJB254C290		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XC2		Classe Chlorure CL 0,40		consistance(7) S4		Dmax 10			
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30							
appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm10 CEM2 290															
Propriétés particulières spécifiées															
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)					LIVRAISON RECEPTIONNEE					
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP					PRE 5480/4700					NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1